



## 16ème législature

<b>Question N° : 15539</b>	De <b>M. Pierre Morel-À-L'Huissier</b> ( Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires - Lozère )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Santé et prévention		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > santé	<b>Tête d'analyse</b> > Campagne de vaccination contre le papillomavirus	<b>Analyse</b> > Campagne de vaccination contre le papillomavirus.
Question publiée au JO le : <b>20/02/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Pierre Morel-À-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la campagne de vaccination des élèves de 5e contre les infections à papillomavirus humains (HPV). La campagne de vaccination des élèves de 5e a débuté à la rentrée 2023 dans le cadre de la lutte contre la récurrence des maladies HPV. Le premier bilan de cette campagne démontre que seuls 10 % des élèves auraient reçu une première dose de vaccin contre le papillomavirus jusqu'à présent. Compte tenu de ces éléments, il souhaite savoir selon quelles modalités la campagne de vaccination se poursuivra.